

PUBLIÉ LE 11/10/2022

Monkeypox : avis de l'ANSM concernant la vaccination par voie intradermique

SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE

Des cas d'infections par le virus Monkeypox (variole du singe) sont signalés depuis mi-mai 2022 dans plusieurs pays, notamment en France. Ces cas sont particuliers en raison de la transmission interhumaine et autochtone, sans lien à ce jour avec un pays dans lequel les infections à virus Monkeypox sont endémiques (Afrique centrale et de l'Ouest).

Une vaccination préventive est proposée depuis juillet 2022 en France aux personnes les plus exposées au virus, grâce à deux vaccins, Imvanex et Jynneos.

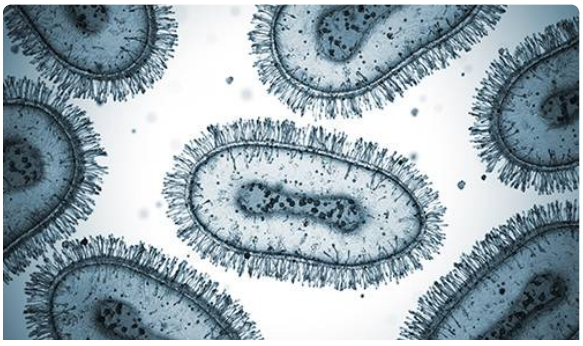
Saisie par le ministère chargé de la santé, l'ANSM publie un avis après analyse de l'ensemble des données disponibles à ce jour concernant :

1. L'administration des vaccins Imvanex et Jynneos par voie intradermique (ID) en comparaison de la voie sous-cutanée (SC) telle que prévue actuellement par l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ;
2. Le type de dispositifs d'injection à utiliser ;
3. Le nombre de vaccinations réalisables avec un flacon de vaccin de 0,5 mL.

Consultez l'avis de l'ANSM concernant la mise en œuvre de la vaccination par voie intradermique en France avec les vaccins Imvanex et Jynneos contre l'infection par le virus Monkeypox, actualisé au 3 octobre 2022

Cet avis s'appuie sur les données actuellement disponibles et est susceptible d'évoluer avec l'acquisition de nouvelles connaissances. Il vient en appui des recommandations sur la stratégie vaccinale établies par la Haute Autorité de santé.

En savoir plus sur Monkeypox :



Mpox

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 20/06/2022

Monkeypox : avis de l’ANSM concernant la vaccination contre la variole du singe

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 27/05/2022 - MIS À JOUR LE 17/03/2023

Monkeypox - Informations sur les vaccins

SURVEILLANCE
PHARMACO-ÉPIDÉMIOLOGIE